



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Hélène ROY, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : ZAE d'intérêt communautaire de LONGVIC - Mise au gabarit poids-lourds du Pont rail du Chemin de la Colombière - Convention à passer avec Réseau Ferré de France

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité sur l'agglomération le Grand-Dijon a souhaité que soit étudiée la faisabilité de mise au gabarit poids lourd du « pont-rail de la Noue » situé Chemin de la Colombière, dans la zone industrielle Dijon-Longvic.

Les caractéristiques du pont actuel sont très limitées et ne permettent pas le passage de certains véhicules qui sont obligés de transiter par le centre-ville de Longvic ou par les boulevards périphériques de Dijon puis les rues de la Stéarinnerie et des Verriers pour rejoindre les dépôts pétroliers.

De plus, cet ouvrage n'offre aujourd'hui aucune condition de confort ou de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

D'importants travaux vont prochainement être réalisés dans ce secteur, dans le cadre du raccordement dit « de Perrigny » prévu lors de la réalisation de la 1ère phase de la branche est de la LGV Rhin-Rhône (liaison de la ligne Dijon-Dole à la ligne Dijon-Lyon).

Aussi, le Grand-Dijon a-t-il passé début 2005, une convention avec la SNCF pour que soit réalisée une étude de faisabilité pour la mise au gabarit du pont existant.

Le projet initial établi par SNCF consistait à la réalisation :

- d'un nouveau pont rail sur le chemin de la Colombière,
- d'un nouvel ouvrage sur le canal de Bourgogne,
- de la réfection des plates formes et équipements ferroviaires.

Ce projet était estimé à 3,75 M€. Compte-tenu de son coût important, le Grand-Dijon a souhaité que soit réétudier une variante reposant sur les principes suivants :

- limiter le rehaussement du pont SNCF,
- abaisser le profil en long du Chemin de la Colombière (de l'ordre de 60 cm)
- conserver une hauteur libre sous le pont de 4,40 m permettant ainsi le passage des véhicules lourds,
- ne pas réaliser de nouvel ouvrage sur le Canal de Bourgogne.

Cette nouvelle proposition a été validée par la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF) puis par le bureau du Grand-Dijon en date du 26 janvier 2006.

Le coût de cette nouvelle proposition est estimé à 1,73 M€, auquel il convient d'ajouter la reprise des études du raccordement de Perrigny, la déviation des réseaux RTE et le décaissement de la chaussée, soit environ 0,42 M€ supplémentaires.

Le coût global de l'opération s'élèverait au total à 2,15 M€ (non compris la déviation des réseaux secs et humides estimée à 0,192 M€)

Il est aujourd'hui proposé d'adopter la convention à passer avec RFF pour le financement des études d'avant-projet de la mise au gabarit poids-lourds du pont-rail et du dévoiement des réseaux, Cette convention prévoit une participation du Grand-Dijon à hauteur de 145 000 €.

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer cette convention,
- **d'inscrire** au budget 2007 les crédits nécessaires au financement de la participation du Grand-Dijon.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Pour le Président,
Le vice-Président,



Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

